



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20175
6 septembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS
DU REPRESENTANT DE L'ITALIE AU CONSEIL DE SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 25 août 1988 par le Ministre des affaires étrangères de l'Italie, attestant que M. Giovanni Migliuolo a été nommé représentant de l'Italie au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
